

CONSEIL DE QUARTIER MONNAIE

Réunion du jeudi 18 mars 2021

PROCES-VERBAL

Sur convocation individuelle adressée par Monsieur Charles FLOBERT, Adjoint au Maire, au nom de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e, Conseiller régional d'île de France, en date du lundi 8 mars 2021, les membres du Conseil de Quartier Monnaie se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles FLOBERT, le jeudi 18 mars 2021 à 17h.

Etaient présents :

1^{er} collège (Elus et personnalités qualifiées) :

Monsieur Charles FLOBERT, Adjoint au Maire,

Madame Antoinette KIS, Conseillère d'arrondissement ;

Madame Agnès CAPORAL, Personnalité Qualifiée ;

Monsieur Hugues ANSELIN, Personnalité Qualifiée.

2^e collège (Associations) :

Madame Marie-Antoinette RIVET (Solidarité Nouvelle pour le Logement) ;

Madame Alix CANNAMELA (SOS Bruit Paris 6^e).

3^e collège (Habitants) :

Monsieur Vincent ROUXEL, membre titulaire ;

Madame Delphine ESSERTEL, membre titulaire ;

Monsieur Pierre ZAWIERUCHA, membre titulaire ;

Monsieur Amaury DE MENTHIERE, membre suppléant ;

Madame Ginette JAUREGUIBERRY, membre suppléant ;

Monsieur Michel LERNOUT, membre suppléant.

Étaient excusées :

2^e collègue :

Monsieur Laurent ALLARD (Association des parents d'élèves de l'école Jardinnet) ;

Monsieur Claude GUTIERRES (Avenir Quartier Latin).

3^e collègue :

Madame Patricia AURIAU, membre titulaire ;

Monsieur Pascal SCHUSTER, membre suppléant.



Introduction :

Charles FLOBERT se présente aux nouveaux Conseillers, Adjoint au Maire du 6^e chargé de la Sécurité et de la Prévention de la délinquance, il exerce la profession de notaire. Il a été nommé Président du Conseil de Quartier Monnaie par le Maire.

Il accueille et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil dont Antoinette KIS, Conseillère d'arrondissement et nouvelle élue d'opposition. Il salue ensuite Florence de VARAX qui assiste à cette première séance en sa qualité d'Adjointe au Maire en charge des Conseils de Quartier.

Il rappelle qu'il a souhaité que cette première séance de la mandature se fasse en présentiel.

Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 17h.

Il rappelle l'ordre du jour initial :

1. Rôle et fonctionnement des Conseils de Quartier ;
2. Présentation des membres du Conseil de Quartier Rennes ;
3. Élection du bureau ;
4. Bilan et projets ;
5. Questions diverses.

1/ Rôle et fonctionnement des Conseils de Quartier

Charles FLOBERT rappelle que les Conseils de Quartier ont été institués par la loi de 2002. Ce sont des lieux d'information, d'écoute et de discussion concernant les projets d'aménagement du quartier, son activité ou l'amélioration du cadre de vie, sans aucun pouvoir décisionnaire. Il est possible d'émettre des vœux qui seront ensuite proposés en Conseil d'arrondissement.

Le Conseil comporte trois collèges :

1er Collège : Élus et personnalités qualifiées ;

2e Collège : Représentants des Associations ;

3e Collège : Représentants des Habitants (4 membres titulaires et 4 membres suppléants).

Il indique que le montant du budget d'investissement alloué aux Conseils de Quartier est de 8 324 euros et qu'il est possible de le reporter d'une année sur l'autre. Le budget de fonctionnement est de 3 306 euros.

Il informe de la possibilité d'organiser des marches exploratoires afin de répertorier les nuisances dans le quartier. Il ajoute que le Conseil peut inviter des experts à intervenir en séance sur un sujet précis. Il précise que les conseillers peuvent former des groupes de travail après accord des membres du Conseil réunis en séance plénière.

2/ Présentation des membres du Conseil de Quartier Rennes

Il rappelle que les séances du Conseil sont publiques et donne la parole aux membres présents afin qu'ils se présentent brièvement.

3/ Élection du bureau

(Art 8 du règlement intérieur des Conseils de Quartier)

Charles FLOBERT souligne l'importance d'établir des échanges courtois au sein du Conseil et précise qu'en tant que Président sa mission est de coordonner et non d'imposer.

Il explique que le bureau du Conseil de Quartier a pour rôle d'établir l'ordre du jour des réunions, soumis à la validation du Maire. Il précise qu'il est composé de quatre membres : le Président du Conseil de Quartier et un représentant de chacun des trois collèges.

Il sollicite les candidatures collège par collège et propose aux Conseillers de voter.

Sont élus à la majorité des votants :

1^{er} Collège : Hugues ANSELIN.

2^e Collège : Alix CANNAMELA.

3^e Collège : Amaury DE MENTHIERE.

Il rappelle ensuite qu'un représentant du Conseil de Quartier doit être nommé pour participer aux réunions du Comité vélo du 6^e. Antoinette RIVET, candidate, est désignée à l'unanimité des votants pour représenter le Conseil.

4/ Bilan et projet

Charles FLOBERT rappelle que le précédent Conseil a réalisé certains projets, tel que :

- le remplacement de certains lampadaires de la rue Mazarine par des luminaires plus attractifs ;
- la modification du sens de la circulation dans la rue de Buci dans la portion située entre la rue de Seine et la rue de l'Ancienne Comédie dans un souci de sécurisation des piétons ;
- l'installation d'un module de jeux pour enfants dans le square Félix-Desruelles ;
- la revitalisation du jardinet Auguste Scheurer-Kestner situé à l'angle de la rue Jacob et de la rue de Seine en collaboration avec le Conseil de Quartier Saint-Germain des Prés ;
- la végétalisation du trottoir à l'angle de la rue Dauphine et de la rue de Nesles.

Les Conseillers de Quartier ont émis un vœu concernant la pose d'une plaque commémorative en hommage au sculpteur Carlo SARRABEZOLLES. Ce projet a été repris par la Direction des Affaires Culturelles de la Ville.



Le Budget d'investissement du Conseil de Quartier a permis de financer :

- l'achat de tentes (barnums) ;
- la réfection des pieds d'arbres des Quais des Grands Augustins et Conti ;
- l'installation de deux grandes jardinières rue Dauphine ;
- la réparation de la fontaine Pierné ;
- la participation au Vide-greniers des Conseils de Quartier du 6^e, très apprécié par les habitants.

Le Président explique que les projets émanant du Conseil doivent être situés dans le périmètre du quartier Monnaie. Il donne ensuite des exemples d'interventions possibles : la rénovation de pieds d'arbres, l'installation d'accroches vélos, la mise en place de boîtes à livres, le remplacement de balisettes. Il ajoute que les Conseillers doivent être force de proposition en déterminant des lieux où les nuisances posent problèmes (propreté, voirie etc.).

Alix CANNAMELA suggère de créer en parallèle du « Comité Vélos du 6^e » un « Comité piétons » qu'elle estime être la mobilité la plus écologique. Pierre ZAWIERUCHA abonde dans son sens, il estime qu'un « Comité Circulation » serait plus à propos. Antoinette KIS propose quant à elle de mettre en place un « Comité Mobilité » qui coordonnerait toutes les différentes mobilités.

Concernant les déchets alimentaires Marie-Antoinette RIVET indique que le marché Raspail abrite des poubelles pour les bio déchets qui permettent un tri efficace et s'étonne que ce dispositif ne soit pas déployé ailleurs. Charles FLOBERT explique que cette expérience réussie va être étendue à d'autres secteurs. Il rappelle que le débit de déchets doit être important avec une quantité suffisante pour que ce dispositif soit efficace. Antoinette KIS informe les Conseillers qu'un vœu relatif à la pérennisation de la collecte de déchets afin de l'élargir notamment au quartier Monnaie, a été déposé au Conseil d'arrondissement du mardi 23 février 2021.

Amaury DE MENTHIERE s'inquiète de la fermeture des commerces qui sont en grande difficulté. Il s'interroge sur ce que le Conseil peut mettre en place pour les aider. Le Président explique que la crise sanitaire a accéléré l'évolution du quartier. Il rappelle que le Conseil n'a ni le pouvoir ni la compétence pour verser des aides financières aux commerçants ou interdire une activité.

Vincent ROUXEL constate depuis quelques mois une augmentation significative des surfaces de terrasses dont la plupart sont éphémères. Il souhaite trouver des solutions pour arrêter cette expansion qui dénature le quartier et réduit la mobilité piétonne. Charles FLOBERT explique que ces terrasses ne sont plus utilisées depuis la fermeture des restaurants et se dégradent dangereusement. Il ajoute que l'application « Dans ma rue » permet de signaler ce genre de problèmes. Alix CANNAMELA indique que son association « SOS Bruits Paris 6^e » lutte contre ces nuisances. Elle rappelle que les commerçants doivent signer une charte avec l'obligation de l'afficher dans l'établissement. Elle constate que les caniveaux ne sont plus accessibles et ne peuvent plus être correctement nettoyés. Michel LERNOUT s'étonne que la Ville de Paris laisse ces terrasses éphémères s'approprier les voies publiques notamment rue de Buci et regrette que les personnes à mobilité réduite ne peuvent plus se déplacer correctement.

Le Président propose d'émettre un vœu afin que la réglementation liée aux terrasses éphémères soit respectée (entretien, dangerosité etc.) et le cas échéant de demander à les retirer. Il rappelle que c'est la Mairie centrale qui gère ce dispositif. Il suggère aux Conseillers de repérer les terrasses éphémères qui sont dangereuses. Hugues ANSELIN abonde dans son sens et suggère de demander un réel cahier des charges.

Michel LERNOUOT constate la fermeture de nombreux commerces de bouche. Ils sont en effet peu à peu remplacés par la création de supérettes appartenant à des grands groupes. Le problème provient des prix excessifs des baux commerciaux. Il estime d'autre part que le carrefour de l'Odéon devrait être réaménagé car il est dangereux pour les piétons.

Charles FLOBERT informe les Conseillers que ce carrefour place Henri MONDOR va faire l'objet d'un réaménagement. Il précise que ce secteur fait partie du Conseil de Quartier Odéon. Il ajoute que les objectifs et projets étudiés par le Conseil dépendent également du temps administratif qui est souvent assez long.

Agnès CAPORAL s'inquiète quant à elle des problèmes de sécurité dans le quartier. Elle constate une augmentation des vols à l'arraché et des cambriolages. Elle se demande si ces sujets sont de la compétence du Conseil de Quartier. Charles FLOBERT répond qu'effectivement le Conseil n'a pas d'autorité sur ce point. Il explique qu'avec la crise sanitaire il n'y a plus de touristes ce qui pousse les réseaux mafieux à augmenter les délits envers les habitants. Les mineurs isolés font partie intégrante de cette problématique. Il estime que la création d'une « police municipale » par arrondissement va peut-être permettre d'améliorer la situation. Cette question est prioritaire mais sort du rôle des Conseils de Quartier.

L'ordre du jour étant épuisé, Charles FLOBERT lève la séance à 18h10.


Charles FLOBERT

Président du Conseil de Quartier